

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 22 mai 2020.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Nouveau! L'ADC est invitée à s'adresser au Comité permanent de la santé

L'ADC a reçu une invitation officielle à prendre la parole devant le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans la foulée de l'évaluation qu'il continue de mener sur les incidences de la COVID-19. Le témoignage aura lieu au début de juin 2020, à une date qui reste à confirmer. De plus amples informations suivront.

Mise à jour : Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) à partir de lundi

À compter du lundi 25 mai 2020, les propriétaires d'un immeuble pourront soumettre une demande au programme d'AUCLC par l'entremise du site Web de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ce programme offre des prêts-subventions aux propriétaires admissibles d'un immeuble afin qu'ils réduisent le loyer des petites entreprises touchées par la COVID-19 qui sont leurs locataires. Toutes les précisions se trouvent dans [le site Web de la SCHL](#).

Mise à jour : Élargissement des critères d'admissibilité au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Les critères d'admissibilité au CUEC ont été élargis en vue de permettre à davantage de petites entreprises d'avoir accès à ce programme, y compris les propriétaires uniques qui n'ont peut-être pas de masse salariale, mais qui peuvent montrer des dépenses non reportables admissibles totalisant entre 40 000 et 1,5 million de dollars. Ces dépenses peuvent comprendre un loyer, des impôts fonciers, les services publics et une assurance. Le [CUEC](#) prête jusqu'à 40 000 \$ pour couvrir certaines dépenses engagées par les entreprises. Ce prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022, et aucun paiement sur le capital n'est exigé. Le [site Web de l'ADC](#) sera bientôt mis à jour pour inclure cette information.

Mise à jour : Prolongement de la Subvention salariale d'urgence du Canada

La Subvention salariale d'urgence du Canada a été prolongée de trois mois, jusqu'au 29 août 2020. Cette décision permettra aux entreprises qui reprennent graduellement leurs activités de rappeler les membres clés de leur personnel. Le [site Web de l'ADC](#) sera mis à jour dès que des précisions seront annoncées.

Autres nouvelles importantes

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

- Il y a plus de cinq millions de cas de COVID-19 dans le monde, et le taux de mortalité s'établit à 6,5 %. Le nombre de nouveaux cas continue d'augmenter de 15 % dans le monde, la Russie, les États-Unis et le Brésil étant les derniers épicentres à ce jour.
- L'Allemagne, un pays qui sert de modèle au Canada dans sa réponse à la COVID-19, a connu une augmentation du nombre de cas avec la levée des restrictions.
- À ce jour, le taux de mortalité aux États-Unis s'élève à 5,9 %.
- Au Canada, le taux de mortalité est de 7,9 % et découle largement du pourcentage élevé de cas dans les centres de soins de longue durée et parmi les personnes âgées. Jusqu'à maintenant, les provinces [les plus touchées](#) continuent d'être l'Ontario et le Québec, qui ont encore d'importants foyers d'écllosion.
- L'administratrice en chef de la santé publique du Canada recommande le port d'un masque non médical dans les situations où il est difficile de maintenir une distance de deux mètres avec les autres personnes.

Attention! Le suivi des cas montre que, même dans les lieux où il existe des protocoles stricts de prévention des infections et de distanciation spatiale, il y a eu des cas de transmission de la COVID-19.

Ces cas s'expliquent surtout par des interactions qui se sont produites dans des lieux communs, tels qu'une cafétéria ou une salle de toilette. Il est important de ne pas baisser la garde. Malgré la reprise progressive des activités dans certains milieux de travail, il faut continuer à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris désinfecter les surfaces des aires communes comme les comptoirs, les poignées de porte, les robinets, les lavabos et les toilettes, et respecter la distance entre deux personnes pour éviter que le virus ne se transmette.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Nouveau : Lancement de la page Web du gouvernement fédéral sur l'approvisionnement en équipement de protection individuelle

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont lancé une [nouvelle page Web](#) qui donne de l'information sur l'équipement de protection individuelle (ÉPI) acheté par le gouvernement. Cette page comprend des renseignements sur les articles commandés, les quantités reçues, et plus encore. À ce stade-ci, il semble que l'ÉPI qui a été livré représente moins de 10 % de ce qui a été commandé.

Selon le Comité consultatif de la logistique, formé dans le cadre du Plan d'intervention fédérale-provinciale territoriale en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques, les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les services de soins à domicile disposent d'un approvisionnement en ÉPI suffisant. Toutefois, les stocks pour les centres d'hébergement, les pharmacies, les cabinets dentaires et les autres fournisseurs de soins de santé demeurent problématiques et diffèrent d'une province à l'autre. La couverture des coûts aussi varie entre les provinces. Le comité s'affaire à tracer un portrait détaillé par région.

Nouveau! Changement à la page Web de Santé Canada sur l'optimisation de l'utilisation des masques et des respirateurs

Pour aider à atténuer les difficultés d'approvisionnement en respirateurs N95, Santé Canada a mis à jour sa page intitulée [optimiser l'utilisation des masques et des respirateurs lors de l'épidémie de la COVID-19](#). Le changement le plus important a trait à l'autorisation pour les établissements de soins de santé d'utiliser des respirateurs N95 (ou P95) de qualité commerciale (ou des instruments équivalents tels que les respirateurs KN95 [ou KP95] de qualité commerciale) pendant l'épidémie de COVID-19 lorsqu'il n'y a pas de respirateurs N95 médicaux (ou équivalents).

Ce changement est important vu que les respirateurs de qualité commerciale (c'est-à-dire non médicale) ne sont pas considérés comme des instruments médicaux et, par conséquent, ne nécessitent pas d'autorisation en vertu de l'arrêté d'urgence ni de licence d'établissement pour les instruments médicaux. Les tests de résistance aux liquides des respirateurs de qualité commerciale se poursuivent. Si ces respirateurs sont utilisés dans un milieu où ils risquent d'être exposés à des liquides, ils doivent être portés avec un écran facial.

Malheureusement, la pénurie d'équipement de protection individuelle ne frappe pas seulement les respirateurs. À l'heure actuelle, dans certaines régions, les écrans faciaux, les blouses médicales (jaquettes), les charlottes (bonnets) et les surchaussures pourraient se faire rares. L'ADC fait un suivi pour toute information qu'elle reçoit au sujet d'équipement de protection individuelle qui serait à vendre. Quand la marchandise semble authentique, l'ADC avise les distributeurs autorisés de matériel dentaire pour qu'ils puissent entrer en communication avec les sociétés en question.

Nouveau! Surfacturation de l'équipement de protection individuelle

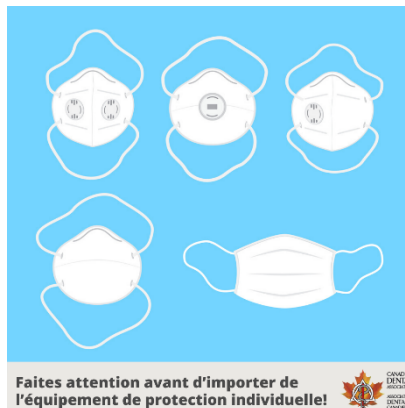
L'ADC a eu vent de cas où des revendeurs de N95 essayaient de rançonner des dentistes. Il a été rapporté que certains masques se vendent jusqu'à 18 \$ l'unité en raison de la demande. L'ADC se renseigne actuellement auprès de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada pour savoir s'il y a des recours possibles afin de forcer ces revendeurs à abaisser leurs prix à un niveau raisonnable.

Il est important de se rappeler que si un respirateur n'est pas correctement ajusté et testé, ce n'est qu'un masque qui pourrait ne pas fournir la protection recherchée par celui qui le porte.

L'ADC fera le point sur ce sujet dès qu'il y aura du nouveau.

Mise à jour : La page Web de l'ADC sur les [respirateurs N95 contrefaits, de qualité inférieure ou non conformes aux normes](#) fournit des renseignements utiles sur les normes de conformité des N95, les qualités et le marquage de ces respirateurs, les questions de responsabilité liées à l'importation et plus encore.

Les associations dentaires provinciales membres de l'ADC peuvent utiliser cette [trousse de promotion dans les médias sociaux](#) pour sensibiliser les dentistes à cet enjeu. Les publications et les illustrations en français ont été ajoutées à la trousse cette semaine. Le message peut aussi être adapté, selon ce qui convient.



Mise à jour : Couverture des coûts supplémentaires pour l'équipement de protection individuelle

L'ADC poursuit ses discussions avec l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP) au sujet des coûts supplémentaires engendrés par l'utilisation élargie d'équipement de protection individuelle. Bien que chaque compagnie décide de ce qu'elle couvre selon les régimes qu'elle offre, l'ADC et l'ACCAP s'affairent à définir une méthode uniforme de présentation des demandes d'indemnisation pour cette dépense afin que la majorité des assureurs puissent rapidement l'adopter.

L'ADC a pris part à la réunion du 19 mai du Groupe de travail de l'ACCAP pour expliquer pourquoi bon nombre de dentistes sentent le besoin d'exiger un supplément pour l'ÉPI qui est nécessaire au traitement des patients durant la pandémie. Les échanges ont aussi porté sur les options qui permettraient aux patients ayant un régime de soins dentaires de demander le remboursement de ces frais supplémentaires. Les discussions dans ce dossier se poursuivent avec l'ACCAP et les associations dentaires provinciales, qui utilisent le Guide du système de codification standard et du répertoire des services pour préparer leur grille tarifaire. L'ADC fera le point dès que des décisions seront prises.

L'ADC cible ses efforts sur la simplification des demandes de remboursement des coûts supplémentaires pour l'ÉPI. Ces coûts sont tangibles et assez faciles à expliquer, et ils ont une incidence négative sur les coûts des soins buccodentaires. D'autres augmentations sont à prévoir dans les prochains mois puisque le temps nécessaire pour prodiguer un traitement sera considérablement allongé en raison de toutes les nouvelles exigences provinciales proposées.

Rappel! Avant d'exiger des frais supplémentaires pour compenser les coûts de l'ÉPI, il faut s'assurer de procéder d'une manière conforme aux attentes des autorités de réglementation dentaire provinciales.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail sur la reprise des activités, qui compte un représentant de chacune des associations dentaires provinciales membres de l'ADC, se réunit toutes les semaines pour travailler sur :

1. l'établissement et la mise en pratique de protocoles de traitement fondés sur des données probantes;
2. des stratégies pour obtenir et garantir de l'équipement de protection individuelle;
3. les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

En cours : Manuel pour la reprise des activités dans les cabinets dentaires

Au cours des prochaines semaines, le groupe de travail mettra ce document à jour en fonction des suggestions reçues. L'ADC y intégrera les données les plus solides. La prochaine version du manuel sera diffusée auprès des associations dentaires provinciales membres de l'ADC dès qu'elle sera prête.

Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et à établir des priorités. Les représentants des associations dentaires provinciales membres peuvent transmettre au groupe de travail leurs attentes particulières et leurs demandes spéciales.

Mise à jour : Couverture Écllosion pandémique de l'assurance Trois-en-un^{MC}

En date du 19 mai 2020, 2 750 dentistes avaient envoyé les renseignements d'ordre financier exigés pour le traitement de leur demande, 2 286 dentistes avaient reçu un paiement et 2 000 demandes étaient maintenant réglées. Jusqu'à maintenant 63,5 millions de dollars ont été versés. Tous les dentistes qui ont soumis une demande devraient maintenant avoir eu des nouvelles d'AVIVA. L'assureur communiquera avec tous les dentistes qui souscrivent à la couverture Écllosion pandémique, mais qui n'ont pas encore soumis de demande de règlement.

Le CDSPI a précisé que le loyer n'est pas déduit de la réclamation. Consultez la [foire aux questions du CDSPI \(19 mai\)](#) pour tout savoir sur les demandes de règlement. L'ADC fera le point dès qu'il y aura du nouveau.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

Nouveau ! CDA Oasis produit une série d'entrevues vidéo avec des membres du conseil d'administration de l'ADC, de l'équipe de réaction à la COVID-19 de l'ADC ainsi que d'autres experts pertinents. Les vidéos suivantes [en anglais] ont été publiées cette semaine :

- [Comment repérer un masque N95 contrefait?](#)
Le Dr Aaron Burry explique comment les dentistes peuvent repérer un masque contrefait et montre les dernières ressources affichées dans le site Web de l'ADC pour aider les dentistes à se renseigner sur les masques ou respirateurs N95 qui sont contrefaits, de qualité inférieure ou non conformes aux normes. (16 mai)
- [Webinaire des Femmes en médecine dentaire – Des réponses à vos questions au sujet de la reprise des activités](#)
Durant cette entrevue en profondeur, le Dr Aaron Burry donne son avis d'expert sur ce qui importe et sur ce qui importe peu pour planifier la reprise des activités d'un cabinet dentaire. (19 mai)

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles de valeur](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le **numéro 3 de L'essentiel de l'ADC** est maintenant [en ligne](#). Le contenu portant sur la pandémie de COVID-19 comprend :

- [Travailler ensemble \(à bonne distance\) pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Initiatives de l'ADC entourant la pandémie](#)
- [Renforcer sa résilience en période d'adversité](#)



Santé mentale et bien-être

La pandémie de COVID-19 pèse lourdement sur les personnes et les familles des quatre coins du Canada. Pour cette raison, il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général.

Par l'entremise des médias sociaux, de son centre d'assistance et de son site Web, l'ADC s'active à faire connaître le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI. Il est possible de joindre ce programme de soutien pour la santé mentale et le bien-être au **1-844-578-4040** ou à partir du site www.travaillsantevie.com.

Nouveau ! Trois nouveaux billets sur la santé mentale ont été publiés dans CDA Oasis :

- [S'occuper de ses affaires – Le retour au travail – La santé mentale au travail](#)
Vous pouvez contribuer activement à améliorer votre santé mentale et celle des autres. Le retour au travail est l'un des cinq « R » de la santé mentale au travail. Lisez le billet pour savoir en quoi le fait d'avoir une bonne compréhension de ce que sous-entend le retour au travail peut changer les choses. (22 mai)
- [S'occuper de ses affaires – Le rétablissement – La santé mentale au travail](#)
Le rétablissement est un cheminement très personnel et propre à chacun; il influe sur les attitudes, les valeurs, les sentiments, les objectifs, les compétences et les rôles. Ce billet présente des renseignements importants sur le rétablissement à la suite d'une maladie mentale, qu'il s'agisse de votre propre rétablissement ou de celui d'une personne que vous aidez. (20 mai)
- [S'occuper de ses affaires – La reconnaissance du risque – La santé mentale au travail](#)
Vous pouvez contribuer activement à améliorer votre santé mentale et celle des autres. La reconnaissance du risque est l'un des cinq « R » de la santé mentale au travail. Lisez le billet pour apprendre comment la reconnaissance du risque peut changer le cours des choses. (19 mai)



Ce service offre gratuitement des services de counseling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC est au bout du fil pour aider les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Consultez le site Web de l'ADC pour accéder à de l'information sur l'aide financière fédérale spécifique à certains modèles d'entreprise de la profession dentaire :

- [Société professionnelle et dentiste à son compte](#)
- [Accord de partage des frais \(contrat d'association\)](#)
- [Société de personnes](#)

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, **du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est**. Les associations dentaires provinciales membres de l'ADC peuvent utiliser cette [trousse de promotion](#) pour faire connaître les services du centre d'assistance dans les médias sociaux auprès des dentistes qui auront besoin d'un coup de pouce.



Rappel : Utilisez le service ExpédiSecur ADC pour sauvegarder les données des patients

Les cabinets dentaires [se préparent graduellement à recommencer à offrir des soins buccodentaires de routine ou ont déjà commencé à le faire](#), en fonction des lignes directrices des autorités sanitaires et des organismes de réglementation de chaque province. Le service ExpédiSecur ADC offert aux membres constitue un excellent outil qui aidera les cabinets à s'occuper du dépistage à faire et de la planification électronique des traitements.

Le service ExpédiSecur ADC permet de :

- transmettre des données de patients de manière sécurisée et rapide;
- respecter les lois sur la protection de la vie privée des patients;
- prévenir la violation des données;
- trouver facilement des coordonnées dans le répertoire des dentistes du Canada et y entrer manuellement une adresse électronique;
- recevoir en toute sûreté des fichiers envoyés par ExpédiSecur ADC sans être inscrit à ce service.

Les associations membres peuvent continuer à utiliser la [trousse de promotion](#) d'ExpédiSecur ADC de mars 2020 dans les communications avec leurs dentistes. Cette trousse renferme des textes pour un message électronique ou un bulletin de nouvelles, des billets et des illustrations pour les médias sociaux, un dépliant, des annonces imprimées, du matériel pour le Web et des messages clés.



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-866-788-1212
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

www.cda-adc.ca/fr

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.